

Présenté à la Ville de Montréal



Mémoire pour la consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

À propos du Conseil canadien du commerce de détail

Le Conseil canadien du commerce de détail constitue la principale organisation œuvrant à défendre et promouvoir les intérêts des détaillants.

Fondé en 1963, le Conseil a pour mission d'être la voix des détaillants au Québec et au Canada en offrant un large éventail de services de représentation, de recherche, de promotion et d'éducation dans le but de favoriser la réussite des détaillants et à mieux faire connaître leur contribution auprès des collectivités et des consommateurs qu'ils desservent.

Le Conseil regroupe près de 45 000 établissements au Canada, dont près du tiers sont au Québec. De plus, il est aussi la voix des distributeurs alimentaires du Québec et du Canada. Il s'agit de l'une des plus grandes associations sans but lucratif financées par l'industrie, regroupant tous les types de détaillants tels que les grands magasins, les magasins « grand public », les chaînes spécialisées, les magasins indépendants et les commerces en ligne.

Le commerce de détail est le plus important employeur privé au Canada. Les 2,2 millions de Canadiens qui travaillent dans notre industrie perçoivent des salaires évalués à plus de 60 milliards de dollars et les ventes du secteur ont atteint approximativement 516 milliards de dollars, sans compter les ventes de véhicules et de carburant. Les membres du Conseil canadien du commerce de détail représentent plus des deux tiers des ventes au détail réalisées au Canada.

Le commerce de détail au Québec

Au Québec, le commerce de détail est l'employeur de près de 503 000 personnes, soit 11,8 % de la main d'œuvre. Les deux tiers de ces emplois sont des emplois à temps plein (plus de 30 heures par semaine) et le tiers des emplois à temps partiel.

Ce secteur génère des ventes annuelles estimées à 109 milliards de dollars et représente 18,24 milliards de dollars en matière d'activité économique, ou 5 % du PIB québécois.



Avant-propos

L'objectif « zéro déchet » du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal 2020-2025 est fort ambitieux certes, mais aussi des plus pertinents. À l'heure où les enjeux environnementaux ont un écho auprès du grand public comme jamais auparavant, il est de notre responsabilité collective d'agir pour réduire au maximum notre empreinte environnementale. Nos membres sont sensibilisés aux enjeux soulevés dans le PDGMR 2020-2025 et prennent activement part à la transition écologique depuis déjà plusieurs années.

Nous désirons remercier Madame Laurence Lavigne-Lalonde, que nous avons eu la chance de rencontrer le 12 novembre dernier, qui nous a personnellement invités à prendre part aux consultations et à déposer ce présent mémoire. Nous sommes heureux et enthousiastes quant à l'ouverture démontrée par la Ville de Montréal pour mettre en place des solutions réalistes, efficaces et axées sur les objectifs.

La réduction des déchets, du gaspillage alimentaire et une plus grande valorisation des matières organiques sont des objectifs auxquels nos membres travaillent jour après jour. La société évolue, les connaissances évoluent, les façons de faire aussi. Une myriade d'initiatives sont déjà en place et font leurs preuves. Maintenant, il faut voir où et comment l'énergie sera dépensée pour être des plus optimales.

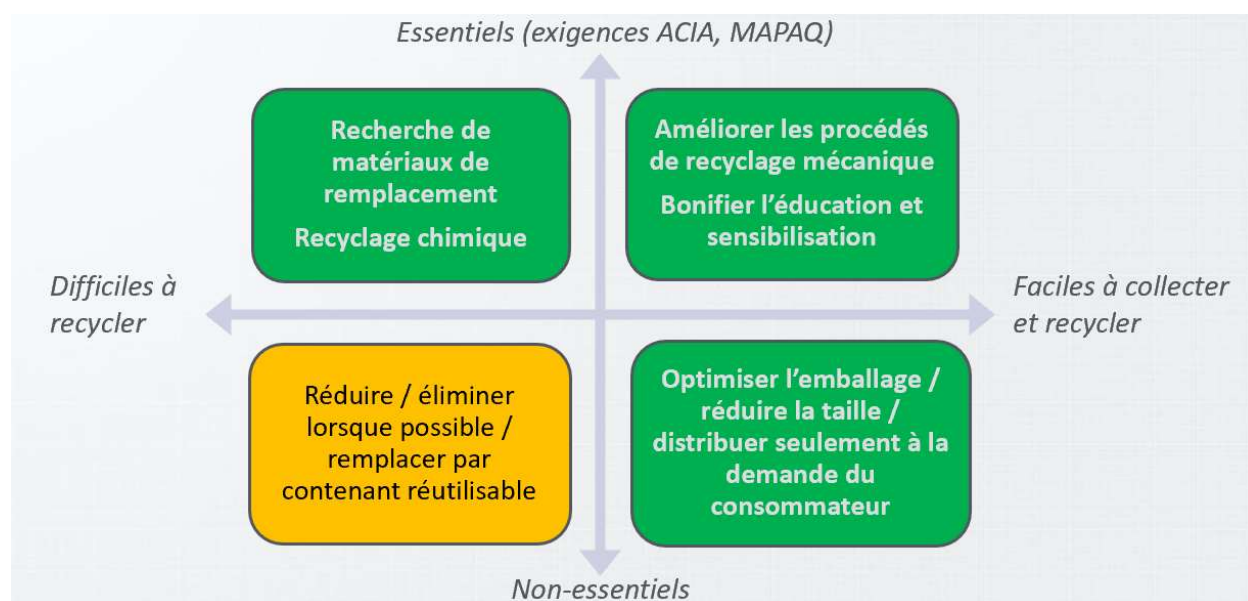
Il est important d'avoir une vue globale des enjeux et de considérer l'ensemble de l'empreinte écologique des pratiques pour trouver des solutions adéquates et efficaces. Aller trop rapidement ou esquiver l'inclusion d'acteurs clés à la réglementation pourrait occasionner des effets pervers. C'est pourquoi nous répondons « présents » à votre appel pour mettre en place des mesures appropriées.

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

1. Réduire l'utilisation du plastique sans risque pour la population

Le plastique est sans contredit une des inventions les plus révolutionnaires du 20^e siècle.

Certains plastiques sont superflus, mais d'autres sont essentiels pour la sécurité alimentaire, la durée de vie des aliments ou pour répondre aux exigences réglementaires. Une panoplie de stratégies peuvent être adoptées selon le caractère nécessaire et la recyclabilité de l'emballage.



Le plastique joue un rôle important dans la lutte au gaspillage alimentaire. Entre gaspillage alimentaire et emballage plastique, nous sommes souvent condamnés à trouver le juste milieu en termes d'emballage qui ne sapera pas nos actions du côté des matières organiques. À cet enjeu s'ajoute aussi la question de l'accessibilité des aliments; des coûts d'emballage prohibitifs auraient des conséquences directes pour les consommateurs.

Bien que la vente en vrac soit une option ayant son lot d'avantages en matière d'emballage, elle pose des défis quant au gaspillage alimentaire, à la contamination croisée et à la salubrité. Plusieurs initiatives de nos membres sont en cours quant à l'utilisation de contenants réutilisables, mais celles-ci sont rigoureusement encadrées par ces derniers pour limiter d'éventuelles contaminations.

Depuis plusieurs années, des chercheurs travaillent à trouver le juste emballage notamment par le biais de matières de remplacement au plastique. Citons en exemple l'Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA) affilié au Collège Maisonneuve, où le CCCD fait partie du conseil d'orientation. Les chercheurs de l'ITEGA optimisent des concepts d'emballage et créent de nouveaux

emballages intelligents. Ce type de travail élaboré en collaboration avec l'industrie ne peut qu'être prometteur.

La région de Montréal compte aussi trois des quatre entreprises d'innovation en matière de technologies de recyclage moléculaire de plastiques au Canada. Celles-ci se spécialisent dans le recyclage de plastiques souvent plus difficiles à gérer en centres de tri, tels que les deux formes de polystyrène. Une intervention mal calculée pourrait nuire à ce foisonnement d'innovations à rayonnement international.

Une collaboration avec l'industrie est le pivot d'une réglementation efficace pour atteindre les objectifs. À ce titre, dans nos relations à travers le Canada, nous constatons que le règlement bannissant certains sacs d'emplettes à Montréal est malheureusement devenu un exemple à ne pas suivre. En effet, la réduction de distribution de sacs par l'industrie de l'ordre de 50% en 2012,¹ et ce, sans réglementation, a permis de développer le réflexe des consommateurs à utiliser des sacs réutilisables. Ainsi, le fait d'interdire les sacs légers tout en permettant encore des sacs 3 fois plus épais a pour conséquence d'augmenter la quantité de plastique envoyé à l'enfouissement, vu l'habitude toujours ancrée d'utiliser cesdits sacs pour la gestion des déchets domestiques. Seule une réduction drastique bien au-delà de ce qui est observé jusqu'à maintenant aurait pu garder la performance au même niveau. À l'inverse, en discussion avec les parties prenantes comme le CCCD, l'Île-du-Prince-Édouard a banni tous les sacs de plastique qui sont conçus pour moins de 100 utilisations tout en chargeant un frais minimum pour les sacs de papier. Ceci a permis aux entreprises de ne plus distribuer de sacs tout en réduisant grandement les impacts sur l'empreinte environnementale. Travailler de pair avec l'industrie, comme à l'Île-du-Prince-Édouard, aurait donné des résultats plus que positifs.

Au cours des derniers mois, nous avons observé de plus en plus d'innovation chez les commerçants dans le type d'articles à usage unique distribués. Certaines entreprises ont modifié l'ergonomie des contenants à emporter pour éviter les pailles, d'autres ont opté pour le carton pour remplacer la styromousse entre autres. Certains ont commencé à exiger des frais additionnels pour ces contenants afin de sensibiliser le public à leurs impacts. La définition de ce qu'est un article à usage unique est l'aspect le plus attendu; alors que la confusion règne sur ce qu'on entend par « usage unique ». Non seulement des consultations, mais du travail collaboratif avec l'industrie permettra de ne pas pénaliser les entreprises qui ont fait des choix qui permettent de réduire l'empreinte environnementale des articles à usage unique. Le gouvernement fédéral travaille présentement à un bannissement de certains articles à usage unique dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Des détails sur celle-ci sont attendus au cours de l'année 2020, notamment une définition des articles à usage unique. De plus, le gouvernement du Québec présentera sa propre stratégie sur les plastiques au printemps 2020. La stratégie de la Ville de Montréal dans ce dossier devrait être tributaire des stratégies des deux autres paliers de gouvernement.

¹ Radio-Canada, « Les Québécois ont réduit de moitié leur utilisation de sacs en plastique », 24 juillet 2012, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/571093/reduction-sacs-quebec>.

Recommandations

- 1- Le CCCD recommande le soutien aux recherches de l'ITEGA et de voir à la promotion des meilleures pratiques en matière d'emballage écoresponsable et, le cas échéant, d'accompagner les producteurs, les transformateurs, les détaillants et les consommateurs dans leur adoption.
- 2- Le CCCD recommande que la Ville de Montréal attende la publication des stratégies fédérale et provinciale sur les articles à usage unique et qu'elle mette sur pied un comité d'experts regroupant des gens de l'industrie pour éviter d'éventuels effets pervers.

2. S'attaquer au gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire est un fléau; nos membres sont proactifs pour en assurer la réduction depuis déjà plusieurs décennies et pour y trouver des solutions. Il faut toutefois être conscient qu'en excluant les processus de production et de transformation, c'est au niveau des ménages que le gaspillage alimentaire est le plus important. En effet, Second Harvest² soulève que près de 15% du tonnage alimentaire gaspillé provient des consommateurs, ce qui représente plus de 50% de la valeur de la production alimentaire,³ alors que le détail et la distribution combinés comptent pour moins de la moitié, soit 6% du tonnage et 11% de la valeur. Par cohérence, il est donc impératif de sensibiliser efficacement les citoyens pour s'attaquer réellement à la problématique. De notre côté, une myriade d'initiatives sont déjà en place pour sensibiliser le consommateur à une utilisation optimale des denrées, tels des ateliers de cuisines spécifiquement axés sur l'utilisation d'aliments moins frais entre autres. Nous sommes d'ailleurs enclins à partager notre expertise pour assurer la maximisation de l'efficacité d'éventuelles campagnes. Dans cette optique, nous sommes heureux de constater la volonté de la Ville de poursuivre sa participation au groupe de travail du Conseil national zéro déchet, dont nous soutenons la campagne *J'aime manger pas gaspiller* depuis son lancement à l'échelle canadienne. RECYC-QUÉBEC a récemment acquis les droits québécois de la campagne qui partage avec les consommateurs des trucs de conservation des aliments pour éviter de les gaspiller.

Bien que le détail et la distribution ne représentent que 6% de tout le gaspillage alimentaire, il s'agit de 6% de trop. Que ce soit par une gestion de stocks plus serrée par des investissements massifs en logistique, par la mise en valeur d'aliments « moches », par la mise en place d'infrastructures de « prêt-à-manger » ou par le développement de technologies facilitant la vente d'aliments près de la date de péremption, les initiatives ne manquent pas. Il est d'ailleurs important de souligner l'engagement de plusieurs de nos membres de réduire de 50% le gaspillage alimentaire dans leurs opérations d'ici 2025 par rapport à 2016 comme année de référence.⁴ Un de nos membres de l'Ouest canadien a même déjà atteint son objectif en moins d'un an.

Évidemment, on ne peut faire fi des considérations commerciales, les pertes alimentaires représentent aussi des pertes de revenu considérables. C'est pourquoi les affirmations du Plan concernant la gestion des dates de péremption ou la surabondance en tablette nous apparaissent un peu simplistes; la pénurie de main-d'œuvre étant le principal enjeu pouvant freiner une gestion plus serrée des ressources et de nombreuses pratiques commerciales ont grandement évolué. Il est tout à fait possible de conjuguer rentabilité et réduction du gaspillage alimentaire.

² Gooch, M., Bucknell, D., LaPlain, D., Dent, B., Whitehead, P., Felfel, A., Nikkel, L., Maguire, M. (2019). *The Avoidable Crisis of Food Waste: Technical Report; Value Chain Management International and Second Harvest*; Ontario, Canada. (disponible en ligne : www.secondharvest.ca/research).

³ Gooch, Felfel and Marenick (2010). *Food Waste in Canada: Opportunities to increase the competitiveness of Canada's agri-food sector, while simultaneously improving the environment*, Value Chain Management Centre, George Morris Centre, Ontario, Canada. (disponible en ligne: <https://vcm-international.com/>)

⁴ Conseil national zéro déchet, Communiqué 17 janvier 2019, « Food Industry Leaders Commit to Tackle Food Waste in Canada » (disponible en ligne: <http://www.nzwc.ca/additional-info/media/Documents/20190117-NZWCPCMediaRelease-IndustryFoodWasteCommitment.pdf>)

Nos membres collaborent étroitement avec les banques alimentaires depuis plusieurs années. Elles ont déjà des ententes à l'échelle locale et nationale. Par exemple, la majorité participe au Programme de récupération en supermarchés (PRS), chapeauté par les Banques alimentaires du Québec, visant à améliorer la coordination logistique et les infrastructures à l'échelle du Québec. Ce programme, en opération depuis plusieurs années, vise à récupérer les invendus dans les supermarchés afin de les partager aux 1200 organismes d'aide alimentaire affiliés partout au Québec dans le but de nourrir des personnes dans le besoin. En 2019, le PRS était implanté dans plus de 400 magasins et a permis de récupérer 6,5 millions de kilos de denrées. Nos membres sont sensibles au gaspillage alimentaire, mais ils ne peuvent pas aller plus vite que la capacité des organismes à gérer les denrées dans les conditions optimales. Trop souvent, nous constatons un manque de ressources logistiques, comme des congélateurs, des camions, ou de la main-d'œuvre, pour être en mesure de gérer et redistribuer rapidement les dons. Il faut donc réfléchir à la capacité des banques alimentaires à gérer ces denrées et à des moyens d'optimiser leurs processus logistiques avant d'imposer aux entreprises qu'elles leur remettent leurs surplus ou invendus.

La question des dons alimentaires et de leur gestion peut être sensible lorsque la santé publique peut s'avérer compromise; certaines denrées ont des procédures de chaîne de froid essentielles à leur conservation et une faille logistique peut avoir de fâcheuses, voire dangereuses, conséquences. La question de la responsabilité est ici incontournable. Il nous apparaît donc d'autant plus important d'attaquer cette problématique en amont, et d'assurer la présence d'infrastructures adéquates.

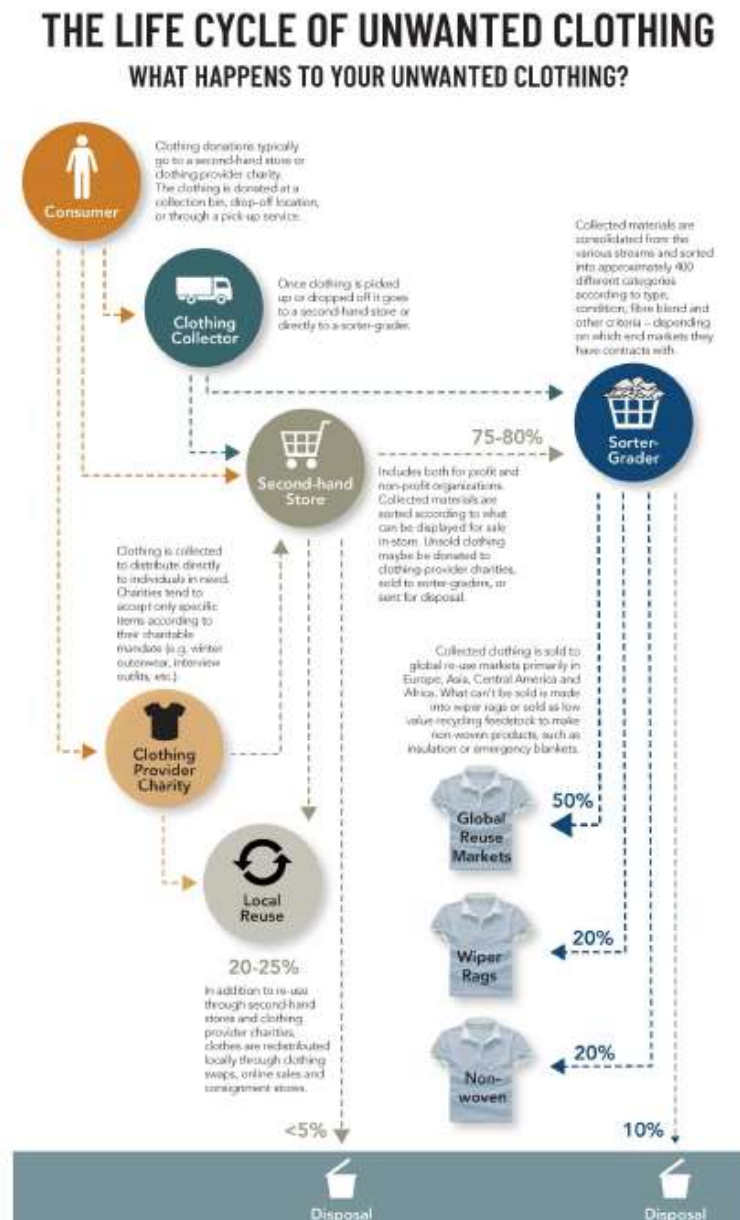
Pour sa part, la volonté de la Ville de « conseiller les exploitant sur la lutte contre le gaspillage alimentaire » est des plus nobles, mais doit être faite de façon efficace. Nos membres ont déjà des outils en place; il faut donc s'assurer non seulement que les messages soient réalistes et concrets, mais aussi éviter tout dédoublement qui ne constituerait qu'une perte d'énergie et de ressources.

Recommandations

- 3- Le CCCD recommande que la Ville joigne la campagne nationale *J'aime manger pas gaspiller* en cours et que l'industrie soit consultée lors de la conception de campagne de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire.
- 4- Le CCCD recommande le soutien financier et l'accompagnement des banques alimentaires et organismes de transformation par le développement d'infrastructures logistiques (soutien au Programme de récupération en supermarché des Banques alimentaires du Québec).
- 5- Le CCCD recommande que la Ville soutienne les démarches de l'industrie dans la conception de guide de « bonnes pratiques » au détail.

3. Réduire l'élimination des textiles et faciliter leurs dons

Détruire et jeter des vêtements ou autres textiles invendus n'est pas une pratique acceptable. Dans le domaine de la mode, il y a effectivement des milliards de dollars de perte, et ce, à plusieurs endroits dans la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'en magasin. Plusieurs de nos membres ont des ententes avec des organismes de charité pour donner leurs invendus. Il ne faut pas néanmoins surestimer la capacité d'absorption des vêtements invendus dans des comptoirs familiaux ou encore des friperies présentes localement. En effet, des bannières nationales spécialisées en réemploi indiquent que 75% à 80% des dons ne répondent pas aux critères du marché des friperies au Canada. Il est donc essentiel d'avoir une vue d'ensemble du chemin parcouru des dons textiles pour bien en saisir l'enjeu.



Source: Colyn, T. – The Salvation Army Thrift Store (2019). *A Tipping Point: The Canadian Textile Diversion Industry*. Ontario, Canada.

Il serait important de s'assurer qu'un règlement obligeant les dons ne pousse pas le problème dans la cour des pays en développement où ces produits sont exportés. Une partie du problème vient du programme de « *drawback* » des droits de douanes avec l'Agence des services frontaliers, soit des articles 101 à 122 (particulièrement le 109) du *Tarif des douanes*.⁵ Lorsqu'un produit est invendu, une entreprise peut le déclarer comme perte et bénéficier d'un rabatement d'une partie des droits douaniers qu'elle a payés si le produit est retourné dans son pays d'origine, détruit ou encore donné à valeur 0. Théoriquement, le produit ne peut pas être utilisé et faire l'objet de valorisation monétaire par la suite. C'est un problème pour lequel le CCCD cherche des solutions avec les autorités fédérales, pour permettre notamment le recyclage des textiles récupérés dans de nouveaux produits qui eux correspondent à une valeur monétaire.

Évidemment, une des pierres angulaires pour réduire l'élimination de textile passe aussi par une facilitation des dons de la population. Pour ce faire, les « boîtes de dons » sont des incontournables. La volonté de la ville d'encadrer et d'harmoniser la gestion de ces boîtes est à souligner. Il est important d'éviter les dérapages tout en assurant une présence d'infrastructure adéquate pour assurer l'accès facile au don.

De plus, des solutions innovantes pourraient être envisagées pour les résidus de chutes de production ou encore les échantillons qui ont été altérés dans le processus d'assurance-qualité. Par exemple, on pourrait penser à établir des partenariats avec des organismes d'insertion, d'intégration des immigrants et avec des écoles dans le cadre d'ateliers où ces vêtements faiblement endommagés seraient réparés pour être portés par la suite. De grandes marques en mode sont présentes sur l'île de Montréal et de tels partenariats pourraient se transformer en opportunités d'emploi pour des nouveaux arrivants ou des personnes souhaitant retourner au travail. L'expertise dans des emplois manuels est de plus en plus difficile à trouver dans le secteur de la mode et de tels projets pourraient s'avérer plus que bénéfiques pour l'économie montréalaise.

Recommandations

- 6- Le CCCD recommande le soutien de la Ville de Montréal dans les demandes de changement de la réglementation fédérale en matière de « *drawback* » des tarifs douaniers.
- 7- Le CCCD recommande le développement des partenariats pour voir à la réutilisation des échantillons et des résidus de chutes de production.

⁵ Tarif des douanes. Dernière mise à jour 8 janvier 2020 : <https://laws.justice.gc.ca/PDF/C-54.011.pdf>

4. Optimiser la valorisation des matières organiques

En dépit des nombreuses mesures en place pour favoriser les dons et minimiser les pertes en magasin, nous ferons toujours face à des denrées devant être compostées ou éliminées, que ce soit pour des raisons de salubrité, de manque de ressources ou même de réglementation.

Sur le territoire de Montréal, comme partout au Québec, plusieurs initiatives de collecte sont déjà en place et s'avèrent efficaces. Ainsi, nous sommes d'accord avec l'élargissement du service de collecte aux commerces n'ayant pas déjà des ententes ou des infrastructures en place. En d'autres termes, l'utilisation d'un nouveau service fourni par la Ville doit être volontaire si des mesures sont initialement présentes. Nous craignons que la mise en place d'un système unique et obligatoire entraîne des dommages collatéraux contreproductifs.

Le principe d'interdiction complète des matières organiques doit s'avérer réaliste; le concept de « progressif » s'avère ici incontournable. Évidemment, nous suivrons les exigences provinciales en la matière, qui prévoient un régime de pénalité progressif dans les 4 prochaines années. Toutefois, une certaine souplesse dans l'application est de mise. Un enjeu est à noter en ce qui a trait à la gestion des aliments emballés, qui ne peuvent être compostés dans la plupart des cas. Cette problématique est présente surtout dans les emballages de types « prêt-à-manger », une pratique qui permet elle-même de réduire le gaspillage alimentaire. Il en va de même avec les emballages de certains fruits et légumes, qui ont aussi comme première utilité d'en allonger la durée de vie, et donc d'en réduire les pertes. La pénurie de main-d'œuvre s'ajoutant aux coûts prohibitifs de la technologie existante, il faudra voir à la mise en place de ressources nécessaires pour trouver des pistes de solution réalistes pour pallier cette problématique.

Nous notons aussi un enjeu en ce qui a trait aux technologies de valorisation des matières organiques. Comme vous le savez, plusieurs produits non alimentaires sont désormais compostables; il s'agit souvent d'une solution intéressante pour régler des enjeux d'emballages dit « nécessaires » entre autres. Toutefois, il est important de voir à la mise en place de technologie assurant le compostage de ces matériaux, sinon les efforts actuels en ce sens s'avèrent caducs.

Recommandations

- 8- Le CCCD recommande que l'élargissement des services de collecte des matières organiques soit volontaire dans les établissements disposant déjà d'infrastructures ou d'ententes quant à la gestion de ces matières.
- 9- Le CCCD recommande la mise sur pied d'un groupe de travail portant sur le compostage des aliments emballés.
- 10- Le CCCD recommande une analyse des technologies dans l'élaboration des infrastructures de compostage pour assurer la valorisation de toutes les matières compostables.

5. Collecte des matières recyclables

Le CCCD soutient complètement la poursuite du déploiement des îlots de récupération hors foyer en bordure de rue et dans les lieux publics. Une signalétique claire et harmonisée sera critique pour le succès de cette initiative. La performance de tri à la source d'un aéroport international canadien a été multipliée par 3 en éliminant les bacs de recyclage orphelins et en harmonisant la signalétique pour les utilisateurs. Une bonne planification peut clairement porter fruit.

Nous soulignons aussi que les objectifs de la Ville ne peuvent être atteints si les services de collecte sont déficients. Les services actuels pour les ICI, et plus particulièrement les immeubles à bureaux et les centres commerciaux, sont souvent manquants ou incomplets, en se concentrant exclusivement sur certains matériaux tels le papier et le carton par exemple. Cette situation frustre plusieurs de nos membres, ne pouvant pas atteindre leurs propres objectifs à cause de cette lacune de service. Toutefois, tout comme la gestion des matières organiques, il est important de ne pas contrecarrer les initiatives efficaces déjà en place; l'utilisation du service doit ainsi s'avérer volontaire si des ententes ou des infrastructures sont déjà en place.

Le CCCD appuie totalement la responsabilité élargie des producteurs dans la gestion des matières recyclables. Un apport de l'industrie sur l'ensemble de la chaîne de valeur, assorti d'une reddition de compte permettant un suivi de performance adéquat, assurerait sans contredit une plus grande efficacité et la possibilité d'apporter les ajustements requis rapidement, le cas échéant. Plus de la moitié du financement d'Éco Entreprise Québec (ÉEQ), l'organisme privé à but non lucratif qui perçoit les sommes nécessaires pour compenser les coûts de la collecte sélective aux municipalités, provient de nos membres. En effet, ce sera 192 millions de dollars qui seront versés aux entreprises en 2020 (soit une hausse de 23% par rapport à 2019); ce qui représente au bas mot plus de 1 milliard de dollars versé aux municipalités depuis 2009. Ainsi, il est tout à fait légitime que nos membres aient un rôle actif dans la gestion du processus.

En termes de technologies en centre de tri, il sera essentiel que la Ville travaille conjointement avec ÉEQ pour tout projet pilote visant à améliorer la qualité des matières recyclables. Bien qu'il demeure certains enjeux de collectes, tel que mentionné précédemment, le tri et les débouchés des matières sont au cœur de toute la problématique de ce qui a été appelé la « crise du recyclage ». Au fil des ans, ÉEQ a développé une expertise dans l'optimisation de ces processus, surtout avec le verre; cette expertise est aujourd'hui incontournable. La Ville a tout avantage à travailler de concert avec ÉEQ.

Recommandations

- 11- Le CCCD recommande la mise en place d'une vision harmonisée de la signalétique de collecte de matière recyclable hors foyer.
- 12- Le CCCD recommande l'élargissement du service complet de collecte de matière recyclable au secteur ICI n'ayant pas déjà des ententes ou infrastructures assurant la gestion de ces matières.
- 13- Le CCCD recommande l'instauration du principe de « responsabilité du producteur » dans la gestion des matières recyclables, soit d'un plus grand contrôle de l'industrie sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- 14- Le CCCD recommande que la Ville travaille étroitement avec Éco Entreprise Québec pour voir en la mise en place de projet pilote pour améliorer la qualité des matières recyclables

Conclusion

Dans un esprit de collaboration et pour assurer le succès de la Ville de Montréal en matière de réduction de son empreinte environnementale, le CCCD offre sa collaboration aux élus afin qu'ensemble nous puissions développer des solutions qui permettront d'optimiser les efforts pour atteindre les ambitieux objectifs du PDGMR 2020-2025.

Nous sommes d'ailleurs des plus enthousiastes quant à de nombreuses propositions du Plan. Nous soulignons ici la place donnée aux technologies et à l'innovation, qui seront un élément clé dans l'atteinte des objectifs, entre autres en matière de valorisation des matières organiques. De plus, la Ville semble prendre un recul nécessaire pour prendre des décisions éclairées, par l'établissement d'un diagnostic de la situation et le soutien et partage des connaissances des meilleures pratiques.

Nous devons, comme communauté, être en mesure de considérer des pistes de solutions qui tiendront la route à long terme, basées sur la science, et non simplement à court terme. Le CCCD est présent et souhaite participer activement à l'élaboration de politiques ambitieuses et réalistes qui mèneront à des solutions durables.

Pour plus d'information, contactez:

Philippe Cantin

Directeur principal, Innovation en développement durable et économie circulaire

Tel: (514) 982-0267 | 1 (877) 229-0922 Poste 336

pcantin@cccd-rcc.org

Francis Mailly

Conseiller, Relations gouvernementales, Division Alimentation

Tel: (514) 316-9185 | 1 (877) 229-0922 Poste 338

fmailly@cccd-rcc.org

Janvier 2020

Conseil canadien du commerce de détail

550, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1680, Tour Ouest | Montréal (Québec) | H3A 1B9

Tél. : (514) 982-0267 | Sans frais: (877) 229-0922 |